

Ainsi en est-il lors de l'enfouissement d'un pipeline quand la couche arable est mélangée à des matériaux plus profonds et moins altérés. On a constaté que le sol au-dessus du pipeline se tasse généralement et est beaucoup moins productif qu'avant sa perturbation. On observe ce phénomène principalement dans les régions humides du pays. Par contre, le sol est quelquefois plus productif pour certaines cultures. Ainsi, lorsque les matériaux à forte teneur en calcium sont amenés près de la surface, le pH du sol peut augmenter. La luzerne est l'une des cultures qui bénéficie d'une augmentation du pH dû au mélange du sol.

L'exploitation des sablières, des gravières et des carrières amène des difficultés particulières parce qu'elle se fait d'ordinaire sur de longues périodes. Ces travaux entraînent fréquemment des modifications importantes de la topographie et on conserve souvent trop peu de terre arable pour remettre le terrain en état. Dans certains cas, il ne peut plus servir qu'à des fins récréatives une fois remis en état.

D'après les estimations, 84 000 acres (34 000 hectares) de terre ont été perturbés au Canada en 1977 par l'exploitation des sablières, des gravières et des carrières; 60 p. 100 de ces terres se trouvent en Ontario et 30 p. 100 au Québec. Dans les provinces de l'Ouest, la superficie des terres arables perturbées par l'extraction de matériaux de construction est évaluée à 34 600 acres (14 000 hectares) en Colombie-Britannique, à 27 000 acres (11 000 hectares) en Saskatchewan et à 22 000 acres (9 000 hectares), respectivement, en Alberta et au Manitoba.

L'exploitation du charbon par excavateurs a perturbé 6 180 acres (2 500 hectares) de terre en Alberta, 12 300 acres (5 000 hectares) en Saskatchewan et 11 000 acres (4 500 hectares) au Nouveau-Brunswick. Le regain d'intérêt pour le charbon comme combustible pour la production d'électricité et pour d'autres secteurs industriels entraînera sans doute la perturbation d'une superficie croissante de terre dans les Prairies. En fait, environ 80 p. 100 des gisements de charbon peu profonds de l'Alberta se trouvent dans les régions agricoles de la province. L'Alberta a établi des règlements stricts concernant la remise en état des terrains après l'extraction du charbon par excavateurs. Or, il faut cinq ans pour remettre un terrain complètement en état et cinq ans de plus avant que celui-ci ne redevienne productif et puisse servir à l'agriculture.